

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 20 Novembre 2009

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 6/02

OBJET : Contrat d'objectifs et de moyens de la Ferme du Buisson 2009-2012 entre l'Etat, le Département, le Syndicat d'Agglomération Nouvelle du Val Maubuée et l'Association Centre d'art et de Culture de Marne-la-Vallée - La Ferme du Buisson, Scène Nationale de Marne la Vallée

- Canton : Noisiel

<p>RÉSUMÉ : Le présent rapport a pour objet de vous soumettre le contrat d'objectifs et de moyens de l'Association Centre d'Art et de Culture de Marne la Vallée – La Ferme du Buisson, Scène Nationale de Marne la Vallée à conclure avec l'Etat, le Syndicat d'Agglomération Nouvelle et l'Association.</p>

Depuis de nombreuses années, le Département apporte son soutien financier à l'Association Centre d'Art et de Culture de Marne la Vallée – La Ferme du Buisson, Scène Nationale de Marne la Vallée au travers de ses politiques culturelles.

Les circulaires ministérielles du 30 Avril 1997 et du 8 janvier 1998 relatives aux scènes nationales et aux contrats d'objectifs établissent le cadre de référence à partir duquel chaque Scène nationale se dote d'un contrat d'objectifs. Cette disposition fait suite à la déconcentration des scènes nationales ; son but est de préserver la cohérence d'une politique nationale en région et l'homogénéité de cet important réseau (70 Scènes nationales en France en 2009).

L'annexe de la circulaire du 30 avril 1997 précise le concept de scène nationale qui a été défini, en 1992, pour réaffirmer l'existence d'un réseau national en faveur du spectacle vivant avec des missions communes très générales formulées en tête de leurs statuts :

"- s'affirmer comme un lieu de production artistique de référence nationale, dans les domaines de la culture contemporaine

- organiser la diffusion et la confrontation des formes artistiques en privilégiant la création contemporaine,

- participer dans son aire d'implantation (voire dans le Département et la Région) à une action de développement culturel favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci"

Le contrat d'objectifs est conclu pour une période de quatre saisons pleines, la quatrième étant réservée à l'évaluation puis à la négociation éventuelle d'un nouveau contrat entre le directeur de l'établissement et les partenaires :

Le contrat s'organise en 4 développements portant respectivement sur :

- l'activité artistique de l'établissement,
- son rapport au public,
- l'inscription de la scène nationale dans son environnement,
- son économie et son organisation fonctionnelle.

Conformément à cette circulaire, la Scène nationale se dote d'un contrat d'objectifs et de moyens que je vous demande aujourd'hui de bien vouloir approuver dans la mesure où il se trouve être en concordance avec les objectifs de notre Assemblée en matière culturelle et artistique.

Le contrat d'objectifs et de moyens de la l'Association : synthèse

Le contrat d'objectifs et de moyens de la Ferme du Buisson réunit l'État (Ministère de la Culture et de la Communication – D.R.A.C. Ile de France), le Syndicat d'Agglomération Nouvelle du Val Maubuée et le Département de Seine-et-Marne.

Son but est de fixer des objectifs pertinents, susceptibles d'évaluation, qui marquent de manière concrète les orientations de la scène nationale dans les quatre domaines précités.

- l'activité artistique de l'établissement,

Une programmation pluridisciplinaire

La programmation propose des temps forts thématiques ou pluridisciplinaires, divers rendez-vous nocturnes, le développement de complicité avec des artistes et la découverte de nouveaux talents soit une soixantaine de propositions spectacles vivants, cinq propositions en art contemporain, une programmation quotidienne sur deux salles de cinéma pendant onze mois de l'année.

Une pépinière pour les jeunes artistes

L'Association positionnera le site comme une véritable fabrique artistique en Ile-de-France. Elle proposera aux équipes artistiques accueillies : un lieu de travail, un espace de structuration professionnelle (administration et secrétariat), un pôle formation artistique, administratif et technique, un espace de visibilité pour les institutions et les professionnels, un outil d'accompagnement en faveur des compagnies, un pôle emploi (un soutien direct à l'emploi artistique)

La Pépinière accueillera les équipes artistiques selon trois modalités :

Six « résidences courtes » (15 jours) par an

Quatre « résidences de création » (deux mois) par an

Les « résidences permanentes » associant production artistique et permanence artistique avec une mise à disposition d'un plateau à raison de 100 jours par an

Un pôle de recherche/développement pour les artistes confirmés

L'Association souhaite offrir à des équipes artistiques confirmées des espaces de création pour éprouver leur pratique en les croisant avec d'autres univers et d'autres disciplines. Ces « chantiers » aboutiront à des représentations (objectif annuel 10).

- son rapport au public,

L'Association a pour objectif de développer sur son site une permanence des publics et inviter les usagers (comme les non usagers) à découvrir d'autres modalités de pratiquer un lieu culturel.

La rencontre avec les publics

L'Association met en place et renforce les projets pour multiplier les occasions de rencontre avec la population et notamment le secteur scolaire (jumelage, ateliers artistiques, classes à projet culturel et artistique), les publics amateurs, les publics spécifiques (seniors, périscolaire, publics en situation de précarité).

Le cinéma, pivot de la permanence des publics

Ouvert 7/7j, les deux salles de la Ferme du Buisson proposent 6 à 8 films par jour (72 000 spectateurs par an).

Le domaine d'exposition

Le centre d'art accueille 6 000 visiteurs. L'ambition de l'Association est de développer la présence des publics en jouant sur le temps et les espaces et notamment le plein air.

- l'inscription de la scène nationale dans son environnement,

L'Association renforce les partenariats existants et en développe de nouveaux aux échelles locales (programmation décentralisée, partenariats multiples avec des structures locales), nationales (partenariats avec deux autres scènes nationales sur des manifestations) et européennes (festival Temps d'images).

- son économie et son organisation fonctionnelle.

Le contrat d'objectifs et de moyens proposés par l'Association comprend un volet fonctionnement et un volet investissement.

L'engagement du Département mentionné dans ce contrat répond aux critères édictés par notre Assemblée au titre de sa politique départementale en faveur des Lieux d'Expressions Culturelles et Artistiques (délibérations n° 7/06 du 24 juin 2005 et n°6/05 du 30 avril 2009).

Concernant les investissements, le Département instruira la demande conformément aux délibérations n° 7/10 du 29 juin 2007 et n° 6/01 du 18 avril 2008 en faveur des investissements à vocation culturelles et artistiques et des délibérations n° 1/3 du 27 mai 2005 et 28 avril 2006 relatives aux politiques contractuelles.

Compte-tenu de ce qui précède, je vous demande de bien vouloir, au nom du Département, m'autoriser à signer le contrat d'objectifs et de moyens de l'Association Centre d'Art et de Culture de Marne la Vallée – La Ferme du Buisson, Scène Nationale de Marne la Vallée.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 6/02 des rapports soumis à la commission
n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

Rapporteurs : MME QUERCI
Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

M. TURBA
Commission n° 7 - Finances

Séance du 20 Novembre 2009

OBJET : Contrat d'objectifs et de moyens de la Ferme du Buisson 2008-2012.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu les crédits inscrits au budget du Département pour 2009,

Vu le rapport du Président du Conseil général ?

Vu l'avis de la Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme ?

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le contrat d'objectifs et de moyens de l'Association Centre d'Art et de Culture de Marne la Vallée – La Ferme du Buisson, Scène Nationale de Marne la Vallée ;

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à le signer au nom du Département.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ